FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES

Carpe à la grande canne
Qualificatif Coupe de France H 2019

Zone A

Départements concernés (21, 58, 71, 89)

25 et 26 Mai 2019

CARPODROME « Etang des Moines»
A Paray le Monial

Organisé par le CDPS 71 avec le soutien «de l'AAPPMA La Brème Parodienne»

Organisation de l'épreuve

Cette épreuve est qualificative pour la Coupe de France 2019.
Elle se déroulera sur deux jours : le samedi 25 et le dimanche 26 Mai 2019.
Le classement s'établira au poids et par addition des places des deux manches.
En cas d'égalité c'est le plus grand poids total qui départagera, et si l'égalité persiste, le plus grand poids dans une manche. En ultime recours on procédera à un tirage au sort.
Le nombre de montants sera déterminé quand les éliminatoires nationales terminées.

Limitations

Cannes limitées à 13 mètres, moulinet interdit.
Amorces et graines toutes confondues : 6 litres
Esches animales : 2 litres dont ½ litre de vers de terre maxi.
Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.

Règlement F.F.P.S

Pour l'amorçage seul la coupelle est autorisée.
La fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.
Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum.
Tresse interdite.
Notion de pendu interdite.
Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs.
(tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement)
Les amours blancs seront pesés et remis à l'eau immédiatement après leur capture.
Prise du poisson par les yeux interdite.
Tapis de réception obligatoire.
Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche.
S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.
Prévoir donc plusieurs bourriches.
En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.

Le chariot est obligatoire.

HORAIRES

Rendez-vous sur place à partir de 8h00,
Vérification des licences signées et du certificat médical.

Samedi 25 mai – 1ère Manche

09h00 : tirage au sort
10H00 : début des contrôles
10h50 : amorçage
11h00 : début de la manche
15h55 : annonce des 5 dernières minutes
16h00 : fin de la manche

Dimanche 26 mai - 2ème Manche

08h15 : Distribution des fiches
09H00 : début des contrôles
09h50 : amorçage
10h00 : début de la manche
14h55 : annonce des 5 dernières minutes
15h00 : fin de la manche.

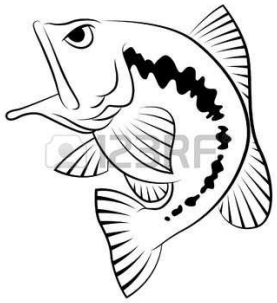

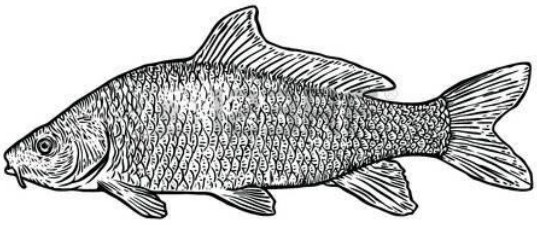

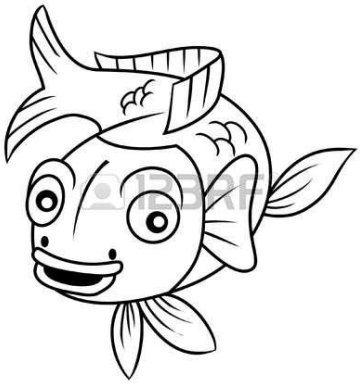

SANDWICHS - BUVETTE

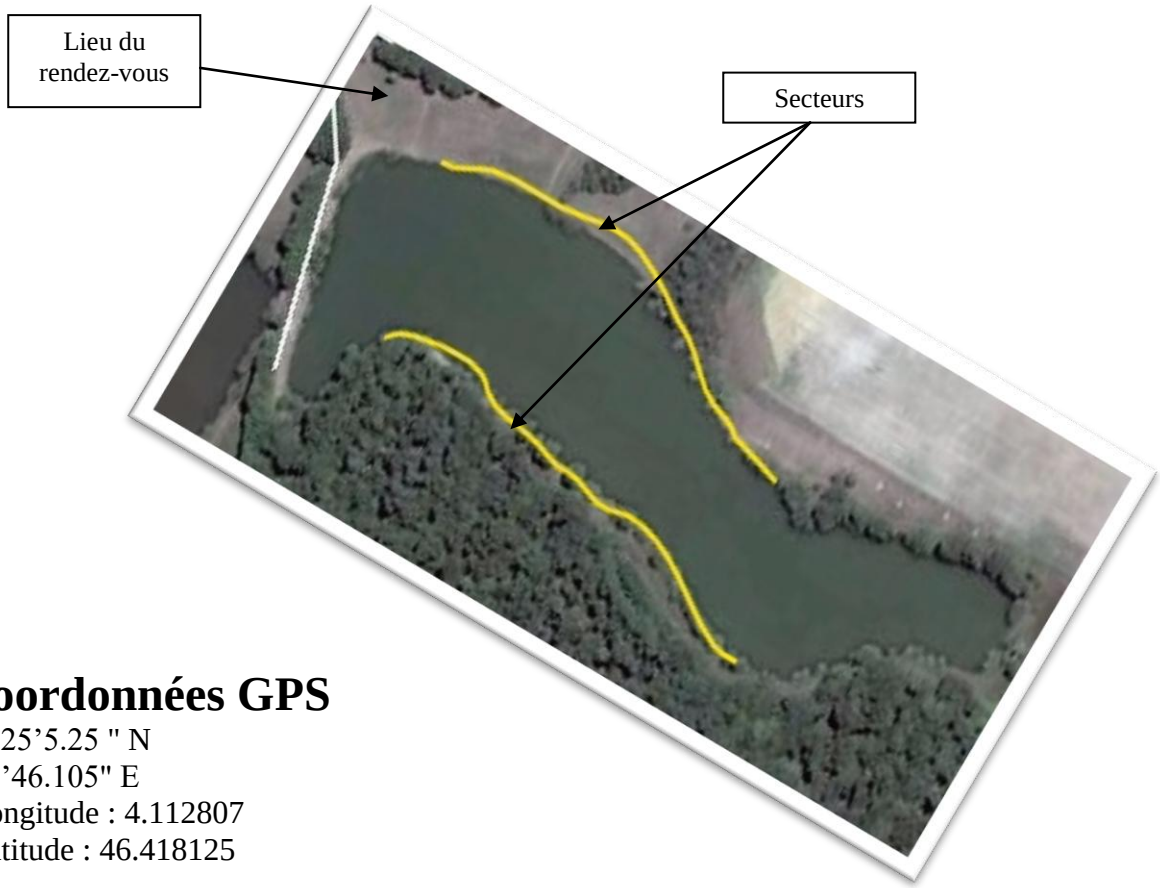

Coordonnées GPS

46°25’5.25 " N
4°6’46.105" E
Longitude : 4.112807
Latitude : 46.418125

Itinéraire:

RCEA 71600 Paray-le-Monial

-Suivre D352 et Boulevard Henri Régnier/D248 en direction de Rue du 8 Mai-5mm (3.3Km)

-Prendre à droite sur Rue du 8 Mai - 2 mm (400m)

-Rouler sur D191 - 3mm (1.5km)

-Rouler en direction de Comblette - 6mm (2.9 km)

-Arrivée
-Ruisseau des Vernays (Étang des Moines)

Hôtels:

B&B Hôtels
0 892 70 75 71

Hôtel Aux Vendanges de Bourgogne
03 85 81 13 43

Comfort Hôtel
03 85 81 91 71

Hôtel restaurant du Champ de Foire
03 85 81 01 68

Hôtel Restaurant de la Basilique
03 85 81 11 13

INSCRIPTIONS

RÉPONSE OBLIGATOIRE avant le 12 MAI 2019

Aucune inscription après cette date

Joindre un chèque d'inscription de 25 euros qui validera votre demande.
(15€ pour la finale, 10€ pour la dotation)

Le chèque doit être libellé à l'ordre de CDPSed 71

Auprès de :
Christian SARRE
11 rue du Centre
71100 SAINT REMY
☎ 03 85 93 69 48
06 27 28 85 72
Mail : c.sarre@neuf.fr

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
N° licence :
Club :
CD :

Accès à Paray le Monial :

Du Nord : viser l'A6 direction Chalon sur Saone ; sortir à Chalon Sud puis suivre Montceau Les Mines puis Paray le Monial.

Du Sud : viser l'A6 direction Macon ; sortir à Macon puis suivre Paray le Monial.

De l'Ouest : viser Nevers ou Montluçon, puis Moulin suivre ensuite Paray le Monial.

Ensuite voir plans ci-dessous :

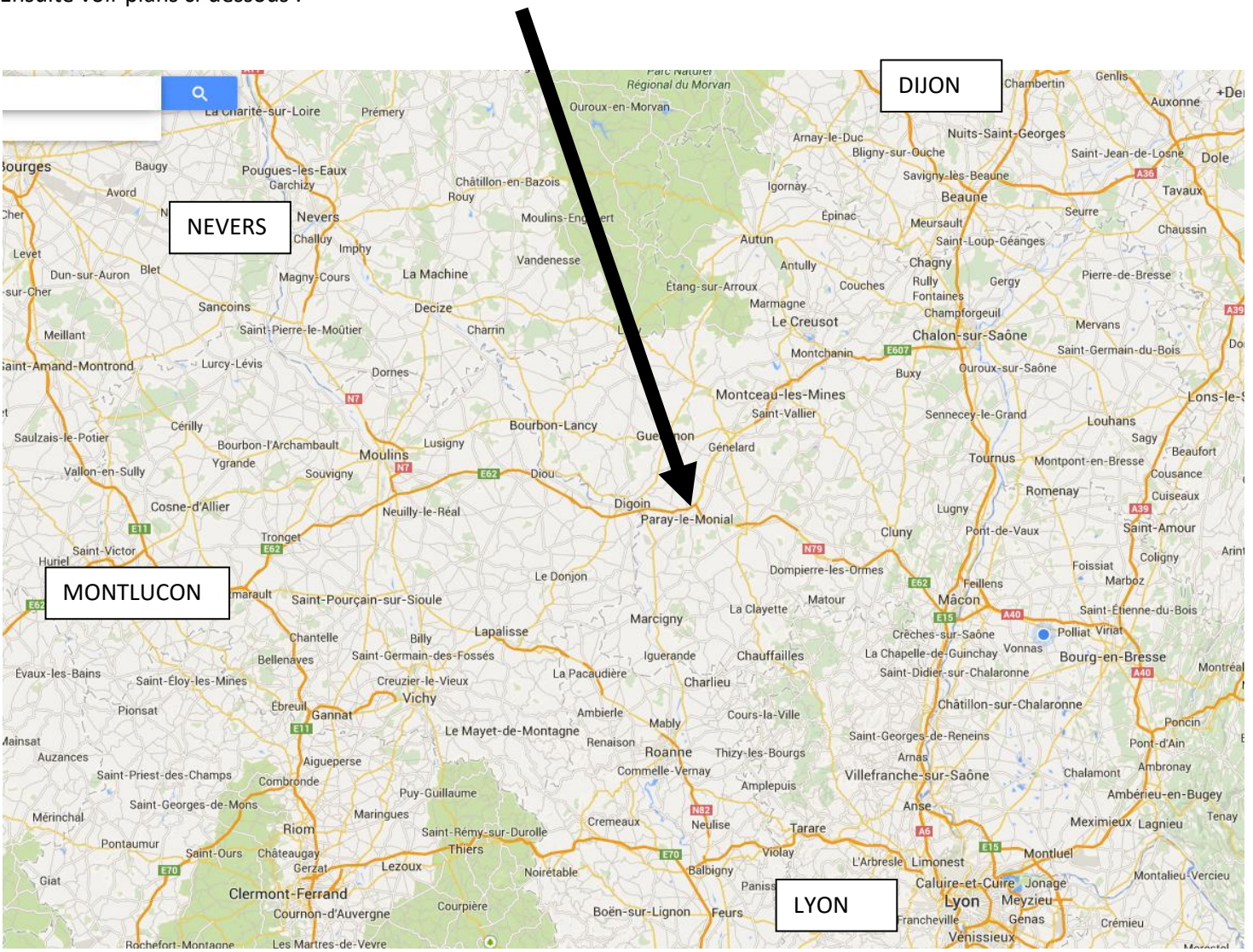

Dans Paray le Monial suivre la gare, puis « plan d'eau des Moines ».
Le carpodrome est le second étang, avec un panneau d'affichage bien détaillé.

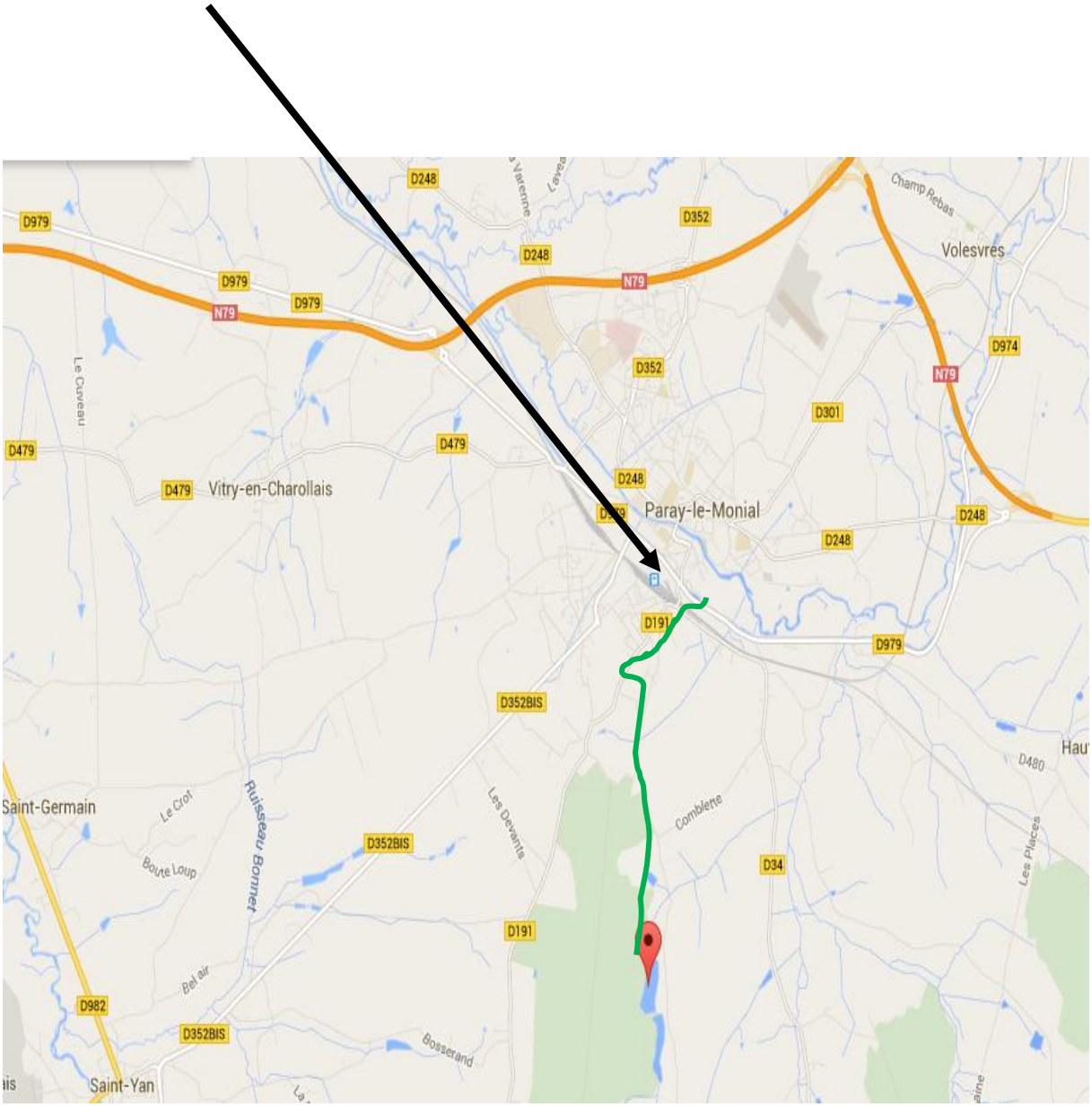
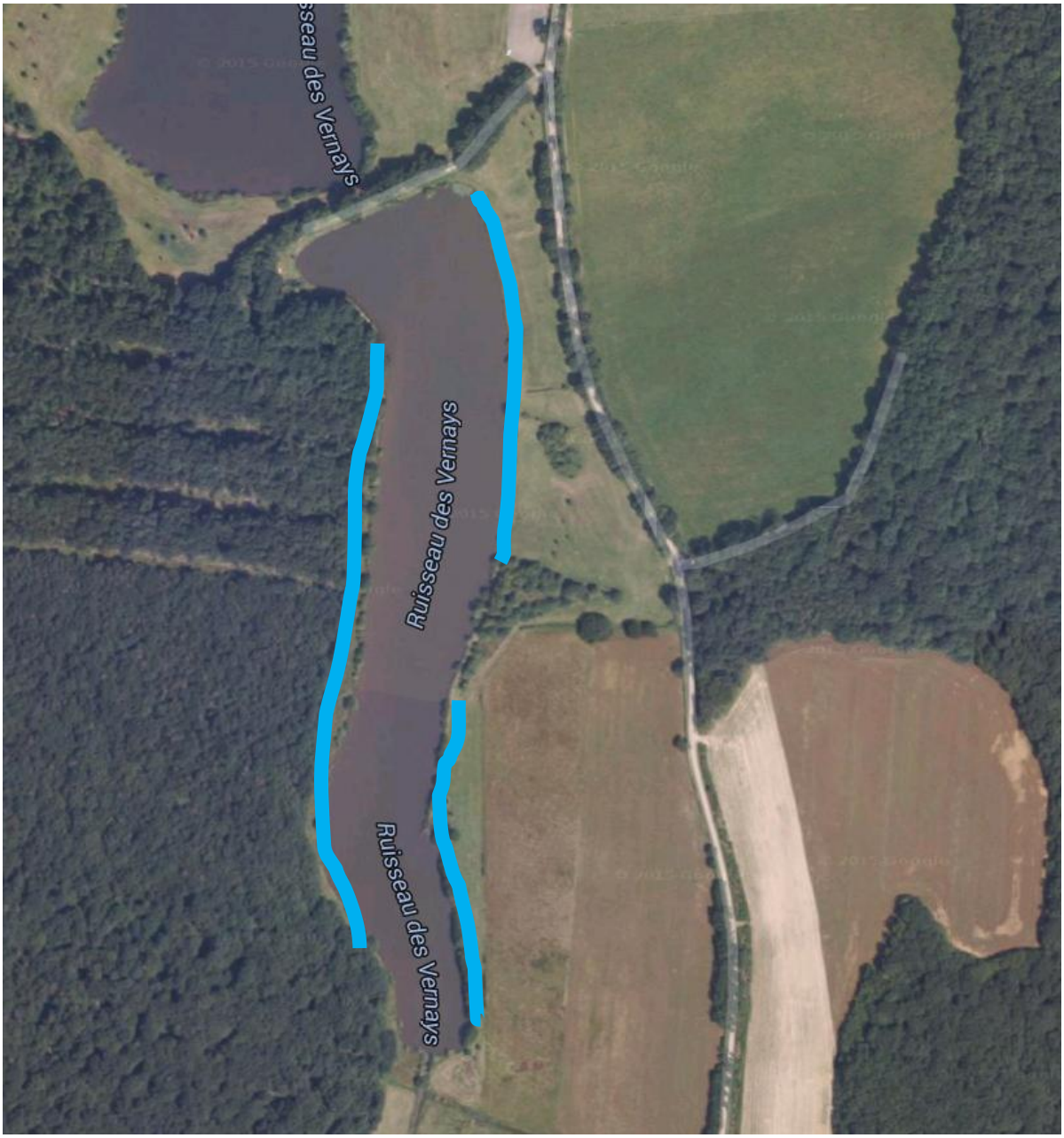
Les secteurs de pêche sont de chaque cotés de la digue, en bleu ci-dessous.